



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/12-64

Objet : SIVOM de Saint-Germain-en-Laye - Rapport d'activités 2022

L'an deux mille vingt-trois,

Le cinq décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Philippe DESBOIS, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h53 point n°5), Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, (arrivé à 19h53 délibération n°5), Éric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Christine CAILLAT à Gérard PARFAIT
Sylvie SORMAIL à Dominique GERBERT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Véronique LOZEVIS à Isabelle TRAPPIER
Pascale COURMONT à Florent BORON
Thomas BATIGNE à Karel KURZWEIL
Sophie LAFEUILLADE à Jean-Philippe ANTOINE

Absente :

Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°2023/12-64 : SIVOM de Saint-Germain-en-Laye - Rapport d'activités 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche adhère au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat a transmis son rapport d'activité pour l'année 2022 ;

Considérant que ce document est mis à la disposition des Conseillers municipaux et des Nonnais-Bretèchois, conformément à la loi ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2022 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM).

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 05 décembre 2023

La secrétaire de séance



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Isabelle TRAPPIER



Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 05-12-2023

Document rendu exécutoire le 05-12-2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

